Accusé de réception en préfecture 001-210101671-20220415-D22009-DE Date de télétransmission : 25/04/2022 Date de réception préfecture : 25/04/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE GARNERANS N°09 Séance du 15 Avril 2022

■ L'an deux mille vingt-deux et **le quinze avril à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de ■ Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en web conférence et à la ■ salle de conseil à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents:

En salle de conseil : Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Gaëlle LABALME, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Marianne MORSLI, Roger RIBOLLET, Gilles Vatoux, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Mme Karine POTHIER donne pouvoir à Sophie GUINETFranck RAMPON donne pouvoir à Emile LIEBAUD

Absents:

Nombre de conseillers en exercice : **15**Date de la convocation : 8 Avril 2022

Présents et représentés : 15 Date d'affichage : 8 Avril 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Dominique VIOT a été nommé secrétaire de séance.

N °09: Adoption du compte administratif 2021

■ VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122.-21 et ■ L2343-1 et 2;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 202 1 ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Roger RIBOLLET, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif de l'exercice
 2021 du budget communal arrêté comme suit :

Accusé de réception en préfecture 001-210101671-20220415-D220009-DE Date de télétransmission : 25/04/2022 Date de réception préfecture : 25/04/2022

43 714,50

43 714,50

.../...

 REALISER A

REPORTER EN

N+1 (1)

Section d'investissement

TOTAL des restes à réaliser à

reporter en N+1

			DEPENSES			RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A		315 292,56	G		394 438,95
(mandats et titres)	Section d'investissement	В		137 978,35	Н		57 345,04
			+			+	
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	С	(si déficit)	0,00	1	(si excédent)	160 809,00
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	0,00	J	(si excédent)	28 645,15
			=			=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D		453 270,91	= G+H+I+J		641 238,14
,							
RESTES A	Section de fonctionnement	E		0,00	к		0,00

EXECUTION DU BUDGET

315 292,56 = G+I+K 555 247,95 = A+C+E Section de fonctionnement RESULTAT 154 196,15 129 704,69 CUMULE Section d'investissement = B+D+F = H+J+L 469 488,71 = G+H+I+J+K+L 684 952,64 **TOTAL CUMULE** = A+B+C+D+E+F

> Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

> > Le Maire, Dominj**d**ue VIOT

16 217,80

16 217,80

= K+L